



DELIBERATION N° 149_DE 19112020

ELECTION DES REPRESENTANTS DES COLLECTIVITES ET ETABLISSEMENTS PUBLICS AFFILIES A LA COMMISSION D'APPEL D'OFFRES (CAO) DU CDG66

Le Centre Départemental de Gestion de la Fonction Publique Territoriale des Pyrénées Orientales,

Le dix-neuf novembre deux mille vingt à dix heures au CDG66, 35 bd de St Assiscle-Centre Del Mon - salle de conférence- 66000 PERPIGNAN, se sont réunis les membres du Conseil d'Administration, dûment convoqués le **12 novembre 2020** sous la présidence de M. Robert GARRABE,

-**Nombre d'administrateurs titulaires en exercice : 28**

-Nombre de membres présents : 23

-Nombre de membres votants: 27

Membres titulaires du Conseil d'administration :

Présents :

Collège des communes affiliés

M. Robert GARRABE, Président sortant,

M.PLA Raymond, M.GOT Alain, M.PAILLES Roger, M.BILLES Jean-Paul, M.VILA Jean, Mme GARCIA-VIDAL Madeleine, M.NIFOSI Christian, M.PORTEIX Yves, M.OLIVE Robert, M. REMEDI Bernard, M.TAHOSES Antoine, M.CHAMBON Jean Louis, M.GARSAU Jacques, M. SOLE Jean-Michel, M.THIBAUT Jean Jacques,

Représentés ayant donné pouvoir

M. CALVET Guy à M.GARRABE Robert

M.PIQUET Philippe à M. TAHOSES Antoine,

M.GALAN Bruno à M. GARSAU Jacques

Collège des établissements affiliés

M. ROIG Fernand, M. PUIG Louis, M. LOPEZ Jean-Jacques

Collège spécifique des adhérents au socle commun (art 23 IV - loi 84-53 modifiée)

Représentants des Etablissements publics adhérents

Représentés ayant donné pouvoir

Mme BEFARRA Damienne à M. PLA Raymond

Absent excusé: M.RALLO François

Représentants titulaires de la Ville de PERPIGNAN

Mme BACH Marie

M.DUSSAUBAT François

Représentants titulaires du Conseil Départemental des Pyrénées Orientales

Mme SADOURNY Marie-Pierre

M. LACAPERRE Rémi

Personnalités invitées :

M. Franck FRANCERIES, Directeur du Centre de Gestion 66

Mme Stéphanie LEAL-BERNARD, Directeur adjoint

M. Jean-Marie BIERME, Responsable du Centre des Finances Publiques Perpignan Municipale, absent excusé

Accusé de réception en préfecture
066-286600267-20201119-149-DE
Date de réception préfecture :
24/11/2020

ELECTION DES REPRESENTANTS DES COLLECTIVITES ET ETABLISSEMENTS PUBLICS AFFILIES A LA COMMISSION D'APPEL D'OFFRES (CAO) DU CENTRE DE GESTION66

Le Président informe que le droit applicable en matière de commande publique a été refondu avec l'abrogation du code des marchés publics, dans sa version de 2006, et l'édiction de nouveaux textes organisant cette matière, soit, principalement, l'ordonnance n° 2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics et le décret n° 2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics.

Les modalités de composition de la Commission d'Appel d'Offres (CAO) des centres de gestion sont désormais fixées par le Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) selon le renvoi effectué par l'article 101 de l'ordonnance précitée aux articles L 1414-1 et suivants du CGCT.

En conformité avec l'article porté à l'article L 1411-5 du CGCT, la CAO est désormais obligatoirement composée de 6 membres titulaires : le Président ou son représentant ainsi que cinq membres **élus au sein de l'assemblée délibérante**.

Des suppléants sont également désignés en nombre égal à ceux des titulaires

Il convient aux membres du conseil d'administration d'élire les membres de la CAO.

De plus, dans un souci d'efficacité, il considère nécessaire de prévoir dès à présent qu'en cas d'absence du Président du CDG 66, président de droit de la CAO, son représentant soit désigné pour le remplacer.

A ce titre, il désignera par arrêté un membre du Conseil d'Administration, qui n'est ni titulaire, ni suppléant de la CAO, pour le représenter ponctuellement, en cas d'absence. En cas d'empêchement, il est remplacé par un Vice-Président, dans l'ordre du tableau.

Le conseil sera informé de cette nomination lors de sa prochaine séance.

Le Président procède ensuite à un appel de 5 candidatures.

Sont candidats, en qualité de membres titulaires : Raymond PLA (*maire d'Ortaffa*), Alain GOT(*maire de St Laurent de la Salanque*), Jean VILA(*maire de Cabestany*), Christian NIFOSI (*maire de Villelongue dels Monts*), Louis PUIG (*conseil municipal de Ponteilla-Nyls*)

Sont candidats, en qualité de membres suppléants : Roger PAILLES (*maire d'Espira de Conflent*), Jean VILA(*maire de Maureillas*), Fernand ROIG (*président du SYDETOM*), Robert OLIVE (*maire de St Feliu d'Amont*), Madeleine GARCIA-VIDAL (*maire de St Hippolyte*)

Après en avoir délibéré,

Après en avoir délibéré, le Conseil d'Administration,
A l'unanimité,

- **FIXE** à 6 membres titulaires et 6 membres suppléants, président compris (*ou de son représentant en cas d'absence*), la composition de la commission d'appel d'offres du Centre de Gestion.
- **PROCEDE à l'élection des**
 - 5 **Membres titulaires** : Raymond PLA, Alain GOT, Jean VILA, Christian NIFOSI, Louis PUIG
 - 5 **Membres suppléants** : Roger PAILLES, Jean VILA, Fernand ROIG, Robert OLIVE, Madeleine GARCIA-VIDAL
 - * VOTANTS :27
 - * Suffrages exprimés :25
 - 18 POUR
 - 7 CONTRE
 - * 2 BLANC /NUL
- **PRECISE** que les membres suppléants remplacent indifféremment chaque titulaire dans l'ordre de la liste établie
- **ABROGE** la précédente délibération portant désignation des membres de la CAO.

Fait à Perpignan, le 19 novembre 2020

Le Président
Robert GARRABE

Accusé de réception en préfecture
066-286600267-20201119-149-DE
Date de réception préfecture :
24/11/2020

Affiché le 24.11.20